

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-099

Objet:

Dénomination de voie.

Délibération affichée le : 2 5 SEP. 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire, Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François - SERVEL Olivier - CHRISTOL Marcel - SOREL Joëlle - LABEUR Martine à 18h35 - BLANES Michel -COLOMBIER François - DURAND Véronique - DEHAIL Francine - SANCHEZ Marie-Hélène - VAILHE Bruno - FALZON Serge -DEBEAUCE Christine - BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier - MATEO Amélie - GOMEZ René - CONTRERAS Sylvie

Pouvoirs: BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à Olivier SERVEL - VIDAL Véronique à Jean-François SOTO -BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - CABOCHE Chrystelle à Béatrice BENEZETH - PANTALEONE Alexandra à Véronique DURAND -DEJEAN Anne Marie à René GOMEZ - LECOMTE Olivier à Sylvie CONTRERAS

Absents: LEROY Annie - SUQUET Maguelonne - DELERIS Claudine

Convocation du 18 septembre 2019

Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité.

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste, des services de Secours et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Les règles pour bien rédiger une adresse postale sont les suivantes :

- 1. Identification du destinataire (civilité, titre, qualité, nom, prénom)
- 2. Complément d'identification du destinataire ou point de remise à l'intérieur du bâtiment (appartement, escalier...)
- 3. Complément d'identification du point géographique
 - Extérieur du bâtiment = entrée, tour, immeuble, résidence, lotissement
- 4. Numéro et libellé de la voie (lotissement n'est pas un nom de voie)
- 5. Boite postale éventuellement
- 6. Code postal et localité

Suite à une analyse avec les services de la poste des soucis de distribution, il convient de procéder à la dénomination de la voie suivante :

Nouvelle dénomination Rue Arnaud BELTRAME

Ancienne dénomination

voie qui dessert le lycée, les appartements de fonction et le gymnase (anciennement partie du chemin de l'Ecosite)

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 26 voix POUR (unanimité)

Emet un avis FAVORABLE à la dénomination de la voie citée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20190925-DEL2019-099-DE Date de télétransmission : 25/09/2019

Date de réception préfecture : 25/09/2019

Jean François SOTO